Comité d'ETABLISSEMENT

les Mousquetaires

ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL
ETABLISSEMENT BASE DE ROCHEFORT
Z.I. Le Firoulage – 39700 Rochefort sur Nenon
Tél. : 03.84.70.68.00 – Tél. - Fax : 03.84.70.54.91
E.mail : ce.base.rochefort@wanadoo.fr
Société ITM-Entreprises

Monsieur WOCI Jacques
Directeur Général ITM Entreprises
1, allée des Mousquetaires
Parc de Tréville 91078 Bondoufle cedex

LETTRE OUVERTE

Rochefort sur Nenon, le 25 février 2010

Monsieur Le Directeur,

Le Comité d'Etablissement d'ITM LAI Etablissement base de Rochefort représentant les 230 salariés de la base de Rochefort mais aussi les 300 familles travaillant directement pour Intermarché (tractionnaires, intérimaires, personnel en convention pôle emploi, gardiennage, ménage, entretien....) est très inquiet pour l'avenir de la base de Rochefort.

Les faits :

- Lors du comité de groupe de novembre, nous avons appris l'existence en 2009 d'un budget d'investissement de 45,6 millions d'euros destiné à « financer le redéploiement de la logistique »,
- Lors des réunions des Comités Centraux d'Entreprises (CCE) d'ITM-LI et d'ITM-LAI du 9 décembre 2009 et 28 janvier 2010, la direction de la logistique a indiqué que le groupe « achetait des terrains partout où c'est possible de faire de la logistique».
- La presse régionale franc-comtoise a publié début février 2010, sans être démentie, plusieurs articles à la suite de déclarations de M. Christian PROUST, conseiller général du Territoire de Belfort, selon lesquels un groupe acquerrait 18 hectares près de Belfort « dans le cadre de la réorganisation » de sa logistique. Ce groupe serait INTERMARCHÉ.

Ces faits montrent qu'un projet de redéploiement de la logistique est en cours de mise en œuvre. Ils s'inscrivent parfaitement dans les intentions affirmées à plusieurs reprises par la direction de la logistique de créer des « parcs d'activités » ex bases mixtes (produits secs et frais), et de faire évoluer la carte des bases en vue de réduire les distances à parcourir pour livrer les points de vente.

Nous rappelons que le cadre de la procédure d'information - consultation qui a été menée devant le CCE d'ITM-LI en juin 2008, information donnée au Comité d'Etablissement de Rochefort en janvier 2010, l'information portait strictement sur les évolutions prévues des Bases d'Albon, Anais, Bressols, Garancières, Mauchamps et Reyrieux.

Notre conviction est qu'une nouvelle carte logistique se met en place « silencieusement », au mépris des prérogatives des instances représentatives du personnel concernées. Nous assistons en effet à un scénario où la **direction de la logistique dit ne rien savoir des achats de terrains comme le projet d'achat sur Fontaine (90) qui seraient effectués par le groupe, tandis que la direction du groupe renvoie les représentants du personnel vers la direction de la logistique** !

Nous tenons à vous rappeler fermement que tout projet de redéploiement de la logistique affectant significativement, à terme, son organisation actuelle doit faire l'objet d'une procédure d'information - consultation du CCE et des CE **au stade du projet**, c'est-à-dire avant que la décision de mettre en œuvre soit prise. Il va de soi que des achats de terrains qui rendraient irréversible un tel projet font partie de sa mise en œuvre.

Nous vous demandons par conséquent à vous mettre en règle vis-à-vis de notre Comité Central d'Entreprise et de notre Comité d'Etablissement en présentant le projet global de « redéploiement » auquel répond le budget d'investissement dégagé par le groupe et les projets d'achat de terrains en cours.

Notre objectif n'est pas de connaître l'architecture logistique précise que vous privilégiez pour l'avenir et ses conséquences mais nous désirons connaître approximativement la localisation du parc d'activité pour la base de Rochefort et le devenir de Rochefort dans les années à venir.

Dans l'hypothèse où les prérogatives du Comité de Groupe, du Comité Central d'Entreprise et de notre Comité d'Etablissement ne seraient pas respectées, nous ne pourrions que réagir par voie de droit.

D'autre part, nous avons posé de nombreuses questions avec l'ordre du jour ou lors de la réunion mensuelle de février à notre direction locale qui n'a pas pu ou voulu répondre, nous vous les joignons en annexe et nous attendons de votre part, une réponse claire et précise en tant que responsable du Groupement des Mousquetaires.

Nous vous rappelons que nous avions demandé l'invitation à la réunion du CE d'un responsable et des adhérents de la direction du Groupement des Mousquetaires pour dire la vérité aux élus et répondre par écrit à nos questions !
Aucune personne n'a été autorisée à venir nous rencontrer : nous aimerions avoir des explications ? Sommes nous des pestiférés ?
Si tel n'est pas le cas, nous vous sollicitons pour venir nous répondre à une réunion extraordinaire de notre Comité d'Etablissement avec des réponses écrites.

Nous vous rappelons :

- Que l'histoire se répète pour les salariés de Rochefort, des faits similaires se sont déjà produits en 1991 avec la base frais.
- Toutes les compétences sont sur Rochefort : qualité de travail, professionnalisme du personnel ....qui a une ancienneté de plus de 20 ans, les deux tiers du personnel ont plus de 40 ans. Nous ne voulons pas être vendus ni prestés, nous voulons continuer à développer nos compétences sur Rochefort pour le groupement des Mousquetaires.

En tant que représentants du personnel, nous assumons nos responsabilités et nous avons rencontrés de nombreuses personnalités de différents horizons : le Vice Président du Conseil Régional, M SOMMER, le Président du Grand Dole M CHALON, le maire de Dole M WAMBST, le député M SERMIER, la Présidente du Conseil Régional de Franche Comté, Mme DUFAY.... Nous avons eu une réunion de travail avec M Le Sous-Préfet.
Un rendez vous est fixé avec M MANZONI, PCA Métiers et adhérent de Dole le 5 mars et un autre avec M PROUST.
Parmi toutes ces personnes contactées ou rencontrées à ce jour, aucune n'a démenti le projet INTERMARCHE à Fontaine (90).
Nous avons le soutien de personnalités (voir courrier) et nous vous communiquons la revue de presse (non exhaustive).

Le personnel de Rochefort et les représentants du personnel attendent des réponses écrites de votre part, nous **attendons toujours le démenti écrit signifiant qu'il n'y a pas de projet d'achat de terrain et de projet d'implantation de base logistique à Fontaine (90).**

Notre exigence : la base de Rochefort doit être maintenue pour faire vivre les 300 familles travaillant en direct pour Intermarché.
Nous demandons que la direction d'Intermarché s'engage par écrit sur des garanties de maintien de l'emploi Intermarché à périmètre constant (volumes, nombres de points de vente...) sur Rochefort à long terme et non jusqu'en 2012....

Sans réponse rapide dans les jours à venir, nous ne pourrons pas être porté responsable en cas de débordements dans des points de ventes ou ailleurs.

Espérant être entendus, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à nos respectueuses salutations

Au nom des membres du CE
La secrétaire du CE
Martine COUR

En annexe : questions des membres du CE posées en CE du 25 Février 2010

Copie par mail pour Information
- M LEGRAND : Président du Conseil d'Administration ITM E
- M AKPINAR : directeur général ITM LAI
- M GOURGEON : Président du Conseil d'Administration ITM LAI
- M MANZONI : Président du Conseil d'Administration ITM Métiers
- Direction Départementale du travail du Jura et d'Evry
- Secrétaire du Comité de Groupe et du CCE ITM Lai
- Aux personnes rencontrées

Annexe : QUESTIONS DES MEMBRES DU CE EN ATTENTE DE REPONSE

INFORMATION SUR L'IMPACT PROGRAMMEE SUR ROCHEFORT DE LA MISE EN ŒUVRE ANTICIPEE DU PROJET DE CARTOGRAPHIE »

Compte tenu des faits « projet d'implantation d'un parc d'activité à Fontaine prés de Belfort », les membres du CE demande à pouvoir appréhender pleinement les tenants et les aboutissants et d'avoir une vision claire des conséquences, nous considérons que cela constituent des faits préoccupants et nous **demandons l'invitation à la réunion du CE d'un responsable et des adhérents de la direction du Groupement des Mousquetaires pour dire la vérité aux élus et répondre par écrit à nos questions**

Les faits sont :

- Que nous appris lors de l'examen du rapport de l'expert au Comité de groupe relatif à la situation et aux comptes 2008 du groupe, l'existence en 2009 d'un budget d'investissement de 45,6 millions d'euros destiné à « financer le redéploiement de la logistique »,
- Que lors des réunions des Comités centraux d'entreprises d'ITM-LI et d'ITM-LAI datées respectivement des 9 décembre 2009 et 28 janvier 2010, la direction de la logistique a indiqué que le groupe « achetait des terrains partout où c'est possible » .
- La presse franc-comtoise a publié début février 2010, sans être démentie, plusieurs articles à la suite de déclarations de M. Christian PROUST, Conseiller général du Territoire de Belfort, selon lesquels un groupe qui serait INTERMARCHÉ acquerrait 18 hectares près de Belfort « dans le cadre de la réorganisation » de sa logistique,

Ces faits montrent selon nous qu'un projet de redéploiement global de la logistique du groupe ITM est en cours de mise en œuvre. Ils s'inscrivent parfaitement dans les intentions affirmées à plusieurs reprises par la direction de la logistique de revenir à des Bases mixtes avec des « parcs d'activités » prestés ou en interne.

1.1. Pourquoi M Bidolet, DLR est venu au nom de M Akpinar démentir l'information donnée par la presse et FR3, le vendredi 5 février alors que la direction n'a pas fait de démenti à la presse comme la loi le permet ?

1.1.1. Pourquoi la direction n'a toujours pas donné le démenti écrit demandé par une salariée à la réunion avec les salariés et M Bidolet et ensuite par la délégation CGT lors de sa rencontre avec la direction ?

1.1.2. Comment les salariés peuvent maintenant faire confiance à la direction ?

1.2. Un communiqué de presse a été donné aux OS et à certains salariés le vendredi 12 décembre : qui l'a écrit ? Pas de signature ! Pas d'entête !

1.3. Le communiqué dit « Dans ce cadre le Groupement envisage une refonte de certaines de ses bases en termes d'extension et/ou de relocalisation. Ce projet, intitulé en interne, de cartographie, a été largement communiqué auprès de toutes les instances représentatives du personnel au niveau national et local pour une période de 3 ans à venir. »

Intermarché se contente de démentir à "un horizon de trois ans" : or en immobilier, l'engagement est pour 20 ans. On ne peut pas nous faire croire que la carte future change tout le temps et que rien n'est figé : si le groupe est géré, les projets immobiliers lourds sont gérés sur le long terme, donc au-delà de cet horizon ! Donc nous exigeons la présentation de cette refonte

1.4. Pourquoi la direction promet le mardi 16 février matin, à la délégation CGT, un démenti écrit de M Akpinar sur le projet d'implantation de la plateforme du Groupement des Mousquetaires à Fontaine et que nous ne l'avons toujours pas ?

1.5. Comment la direction peut démentir l'information alors que des personnes d'horizons très différentes indiquent que la direction du groupement des mousquetaires avec son ou ses architectes se sont déjà déplacés plusieurs fois sur Fontaine et que les IRP ne sont pas informées ?

1.6. Comment la direction explique le courrier de la présidente du conseil régional distribué aux salariés de la base le mardi 16 février à 12 H ?

1.7. Nous exigeons la présentation du projet de la cartographie finale aux Instances Représentatives du Personnel car la phase 1 du projet de future cartographie communiqué au CE de janvier 2010, le 4

février 2010, ne donne pas le projet global (ne concerne que 6 Bases sur 40) alors que ce projet remet en cause à la fois le nombre, la localisation et les métiers des Bases actuelles et modifie durablement l'organisation de l'entreprise et de la base de Rochefort

1.7.1. Pourquoi la direction ne dévoile pas tout d'un coup ? Pour ne pas nous faire peur ? Pour manigancer dans notre dos ?

1.7.2. Pour que les salariés « triment » jusqu'au bout ? Pour que la base soit certifiée pour mieux la vendre ?

1.8. Quelle est la future carte des flux envisagée, sur la base des conclusions actuelles des recherches faites concernant la base de Rochefort ?

1.9. Combien de parc d'activité la direction prévoit en France pour la logistique ?

1.9.1. Comment s'articuleront les différentes activités à l'intérieur du « parc d'activités » de Belfort ? Comment s'y organiseront la préparation, le chargement et le transport ?

1.10. Quels seraient les métiers, les effectifs, l'organisation et le périmètre de livraison des Bases internes qui seraient conservées à terme ?

1.11. Quel est le calendrier de la future carte des Bases notamment pour Belfort ?

1.12. Il est demandé la carte des PDV,

1.13. Quelles sont les garanties écrites données par la direction sur l'avenir de Rochefort à 2011-2012-2013-2014-2015 ?

1.14. Serons nous encore sur la cartographie en tant que base Intermarché effectuant le même travail qu'à ce jour ?

1.14.1. Si non, combien de salariés par métier restera sur Rochefort et que feront ils ?

1.15. Est-ce qu'une demande de terrain a été sollicitée sur Rochefort ou aux environs par le groupement des Mousquetaires car la direction a annoncé qu'elle cherchait du terrain partout où elle pouvait faire de la logistique ?

1.15.1. Si non, pourquoi ? Rochefort n'est il pas à la proximité des autoroutes, routes, voies ferrés, fluviales ?

1.16. Quel est le cahier des charges pour l'implantation du parc d'activité de Belfort ?

1.17. Est ce que la direction locale valide ses dires « le groupement achète du terrain qui peuvent servir à des réserves foncières ou pour faire de la spéculation financière »?

1.18. Rochefort n'est elle pas une base reconnue pour continuer à travailler pour le groupement ?

1.19. Selon les dires de M Bidolet le 5 février à tous les salariés de Rochefort : les sites qui ne travailleraient pas pour Intermarché travailleraient pour des tiers ou deviendraient entrepôt de stockage.

Comment la direction va expliquer aux salariés qu'il faut de la qualité et devenir une unité performante alors qu'elle envisage de vendre le savoir faire et le professionnalisme des salariés de Rochefort à la concurrence ou à des tiers ?

1.20. Comment la direction va expliquer aux adhérents qu'ils vont perdre la qualité de travail de Rochefort pour la délocaliser à Belfort avec du personnel nouveau ?

1.21. Quel est le coût d'investissement prévisionnel de la mise en œuvre globale du projet de future cartographie logistique pour Belfort ?

1.22. Nous demandons la garantie du maintien de nos emplois à périmètre constant (volumes, nombre de PDV ...) à 3-6-9 ans ? Si la direction ne le garantit pas : quelles seront les postes supprimés ?

1.23. Du fait des événements, nous demandons que les élus du CE puissent réunir les salariés qui le désirent sur leur temps de travail afin des informer de la situation